

## **Programme «TERITORII» - Coopération avec la ville de Bistrita, Roumanie - Demande de subvention au Ministère des Affaires Étrangères et réaffectation - Signature d'une convention avec la ville de Bistrita**

**M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur :** Suite au programme de coopération TRANZITIE mené en 2001 entre les villes de Besançon et de Bistrita et aux Rencontres des Acteurs des domaines de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Formation qui se sont déroulées du 26 au 31 octobre 2001 à Bistrita, le Maire de Bistrita a réaffirmé sa volonté de continuer les échanges d'expériences menés entre les deux villes et notamment dans 4 domaines particuliers prioritaires : l'aide et la protection sociale, la démocratie participative, le transport public local et la gestion de la forêt.

Le 16 décembre 2002, un protocole d'intention de coopération a été signé entre les deux villes portant sur la mise en oeuvre d'un programme de coopération intitulé TERITORII intégrant les actions de ville à ville, ainsi que les échanges des acteurs de la société civile de Bistrita et Besançon.

Pour mener à bien ce programme de coopération en 2003, la Ville de Besançon a sollicité une subvention auprès de l'État français s'élevant à 30 000 €.

Globalement, la réalisation de cette opération est estimée à 85 000 € avec valorisation et à 72 000 € sans valorisation, financés par :

\* La Ville de Besançon :

- 30 000 € en contribution financière

- 9 000 € en contribution valorisée

\* La Ville de Bistrita :

- 2 000 € en contribution financière

- 4 000 € en contribution valorisée

\* L'État français :

- 30 000 €

L'Union Européenne :

- 9 000 €

Les partenaires bisontins :

- 1 000 €

Le programme TERITORII comprend 3 actions :

**Action 1 : un projet de coopération de ville à ville autour de thèmes prioritaires dégagés par M. le Maire de Bistrita**

Ils concernent :

\* *l'aide et la protection sociale* : dans ce cadre, il est envisagé de proposer une formation aux responsables roumains moniteurs d'ateliers protégés et aux auxiliaires de vie, dispensée par l'IRTS de Franche-Comté et IMEA Entreprises, en collaboration avec le CHAT et le CCAS de Besançon.

\* *la gestion de la forêt* : cette coopération se matérialiserait par des échanges entre les responsables et techniciens de la gestion de la forêt des deux villes.

\* *la gestion du transport public local* : des rencontres entre des responsables et techniciens des transports publics de Bistrîta et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon permettraient d'échanger sur ce thème.

\* *la démocratie participative* : cette coopération se matérialiserait par un échange entre les responsables des deux villes en charge de la démocratie participative.

### **Action 2 : les projets d'échanges des acteurs de la société civile des domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la formation**

La Ville de Besançon projette d'organiser à son tour des Rencontres des acteurs de la société civile bisontins et bistrîteni, à Besançon, en novembre 2003.

Cette action donnera lieu à un conventionnement ultérieur entre les villes de Besançon et de Bistrîta.

### **Action 3 : la coordination de réseaux de partenaires**

Deux réseaux de coordination à Besançon et à Bistrîta sont co-animés par les Mairies de Besançon et Bistrîta et les associations franco-roumaines Franche-Sylvanie à Besançon et ARFA (Association Roumaine-Française d'Amitiés) à Bistrîta.

La Ville de Besançon mettra à la disposition de cette opération les cadres territoriaux compétents dans les différents domaines concernés.

Elle prendra par ailleurs en charge les coûts correspondants :

- aux frais de transport et de séjour des cadres et élus municipaux de Bistrîta pour leur venue à Besançon,
- aux missions des cadres territoriaux de Besançon à Bistrîta,
- aux autres frais annexes qui se rapporteront à ce projet.

Sur proposition de la commission compétente réunie le 6 mars 2003, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer avec la Ville de Bistrîta la convention de collaboration pour la mise en oeuvre du projet TERRITORII,

- autoriser M. le Maire le cas échéant à signer toutes les conventions nécessaires avec les partenaires qui seront associés à cette action,

- décider d'accepter la participation financière attendue de l'État de 30 000 € environ, de l'inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes au chapitre 92.04.74718.95051.00400 et, à réception de la notification de l'État, de la réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 92.04.6256.95051.00400.

**«M. Sébastien MAIRE :** Très rapidement je voulais juste dire un petit mot sur ce dossier parce que ça m'embêterait qu'il passe très rapidement. C'est un dossier assez original de coopération décentralisée. Je sais que la coopération décentralisée ne passionne pas ni les foules ni l'ensemble des élus en général quand on en parle au Conseil.

**M. LE MAIRE :** En tout cas, il passionne le Maire.

**M. Sébastien MAIRE :** Je sais que ça passionne le Maire, c'est vrai mais en général quand on en parle dans ce Conseil c'est un petit peu difficile et en plus les deux autres dossiers importants qui concernent le Burkina-Faso se sont retrouvés tout à la fin de l'ordre du jour donc je vous éviterai une intervention à ce sujet-là en fin de Conseil.

En quelques mots sur ce programme avec la Roumanie, c'est quelque chose d'assez original et d'ambitieux à mon sens parce que, aux côtés de la coopération traditionnelle qui peut exister entre des mairies, des échanges de savoir-faire, des transferts de compétences entre fonctionnaires municipaux ou entre élus, nous allons mettre en place deux réseaux : un réseau à Besançon et un réseau en Roumanie d'acteurs de la société civile intéressés par ces échanges internationaux sur toile de fond de construction européenne. Donc c'est vraiment l'idée d'élargir cette coopération un petit peu confidentielle mais par la force des choses à l'ensemble des acteurs intéressés donc associations, établissements scolaires, etc. et on a à peu près 30 à 40 partenaires, aussi bien à Besançon que dans la ville jumelée, qui ont déjà commencé à mener leurs échanges. Donc simplement pour vous dire que vous aurez l'occasion de réaliser par vous-mêmes la pertinence de ces échanges lors de rencontres franco-roumaines qui auront lieu à Besançon au mois de novembre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Université - Coopération Décentralisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*